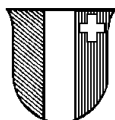


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 43, du 25 octobre 2024

Référendum facultatif :

- délai d'annonce préalable : 14 novembre 2024
- délai de dépôt des signatures : 23 janvier 2025



Loi modifiant la loi sur l'action sociale (LASoc) (Compétences dans le cadre de la transition énergétique)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission Prestations sociales, du 20 août 2024,
décète :

Article premier La loi sur l'action sociale (LASoc), du 25 juin 1996, est modifiée comme suit :

Art. 55, al. 1, let. e (nouvelle)

- e) d'activités ou de stages favorisant le développement de compétences notamment en lien avec les métiers induits par la transition énergétique et le changement climatique.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2024

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,
M.-C. FALLET

Le secrétaire général,
M. LAVOYER-BOULIANNE